

Copie à la Direction administrative, pour ses dossiers et suite à notre note du 24.10.74 - LC/lcm, le 18.11.74



AMBASSADE DE SUISSE  
EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

cn	HN	LA						c'a
Datum	11.11							25
Vica								16
<b>EPD 11. Nov. 1974</b>								SÉCUL 28 octobre 1974. 32-10, Songwol-dong, Sudaemoon-ku C.P. O. Box 2900
Ref. <u>p.B. 15. 21. Corée</u>								

*in*  
**bg 20. Nov. 74 - 11**

Réf.: 010.11 - LR/bl  
004.5

ad p.B.15.21. Corée - LC/lcm

Direction politique  
du Département politique fédéral  
B e r n e

Confidentiel

Relations bilatérales  
Suisse - Corée

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à votre lettre du 16 septembre 1974 relative aux relations bilatérales entre la Suisse et la Corée du Sud et dont je ne viens de prendre connaissance que maintenant, je vous donne ci-après un aperçu sur cette question qui, vu l'évolution politique de ce pays partagé, mérite de retenir notre attention.

La Suisse a reconnu la République de Corée le 19 décembre 1962 seulement, bien que des relations d'un caractère particulier existaient depuis 1953 à la suite du mandat confié à notre pays dans la Commission neutre de surveillance de l'armistice en Corée (NNSC). En 1965, notre Ambassadeur à Tokyo a également été accrédité à Séoul et en juin 1969 a été ouverte dans cette ville une ambassade dirigée, depuis lors, par un Chargé d'affaires a.i.

Les relations entre les deux pays ont toujours été des plus cordiales. Aucun événement n'est venu troubler nos rapports et les autorités coréennes ont, à chaque occasion, tenu à exprimer leur admiration pour nos institutions politiques, notre organisation militaire et notre système d'éducation. Cette cordialité repose certainement en grande partie sur le fait que la Suisse n'a pas encore établi de relations diplomatiques avec la Corée du

- 2 -

Nord. L'ouverture à Zurich d'une mission commerciale nord-coréenne n'a pas provoqué ici de réaction inamicale ou de commentaires acerbes. Probablement est-ce dû au fait que cette décision a été prise alors que la déclaration du 23 juin 1973 du Président Park était encore fraîche à l'esprit. Depuis lors, plusieurs pays et tout particulièrement l'Australie ont établi des relations diplomatiques avec la Corée du Nord. Le gouvernement de Séoul s'y attendait, mais n'a tout de même pas pu cacher sa déception de voir un allié qui avait vaillamment combattu pendant la guerre 1950/53 reconnaître Pyongyang. Toutefois, là également, la réaction a été modérée car Séoul ne veut pas s'aliéner les bonnes dispositions de ce pays qui par sa coopération technique, le financement de grands projets agricoles et la fourniture de matières premières est devenu un partenaire indispensable pour l'avenir économique du pays.

La politique étrangère de la Corée du Sud a été grandement modifiée par la déclaration du Président Park le 23 juin 1973. La nouvelle attitude adoptée, c'est-à-dire pas de rupture avec les pays qui reconnaissent également la Corée du Nord, et la volonté d'établir des relations diplomatiques avec les pays du bloc communiste n'a toutefois, jusqu'à ce jour, pas été favorable à la Corée du Sud. Seuls les pays occidentaux ou ceux du groupe des "non-alignés" entretenant des relations diplomatiques avec Séoul ont reconnu le régime du nord, alors qu'aucun pays communiste n'a encore répondu à l'invitation de la Corée du Sud. Pourtant, certains signes de "détente" sont perceptibles: modestes échanges commerciaux, visites de professeurs, voyages d'hommes d'affaires et, surtout, participation sud-coréenne à des tournois sportifs. Mais une hirondelle ne fait pas le printemps. La Corée du Nord a, en fait, seule profité de la nouvelle attitude sud-coréenne. Les pourparlers sud-nord sont au point mort, de même que le "dialogue" entre les Croix-rouges des deux pays où l'on ergote encore sur des questions de procédure.

- 3 -

Les preuves de bonne volonté sud-coréennes n'ont pourtant pas manqué, mais chaque offre du Président Park a été contrée par des propositions déraisonnables ou inacceptables. Aujourd'hui on est de plus en plus convaincu que le seul moyen de sortir de cette impasse est le chemin des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle la Corée du Sud est favorable à une admission simultanée des deux pays, ce qui faciliterait certainement le règlement de la question du stationnement en Corée des troupes américaines sous le drapeau de l'ONU et la reprise du dialogue en vue d'une éventuelle réunion des deux pays.

Mise à part sa présence à Panmunjom, notre pays ne joue pas un rôle important dans le contexte des relations extérieures de la République de Corée. Nous ne sommes pas membre des Nations Unies et ne pouvons dès lors apporter notre voix lors des débats relatifs au règlement de la question coréenne. Toutefois, les autorités de Séoul apprécient vivement notre présence dans cette capitale, fait qu'elles ne cessent de souligner. Il est indéniable que la décision prise en 1969 d'ouvrir une représentation à Séoul où notre pays jouit d'un grand prestige a, dans une certaine mesure, satisfait surtout les ambitions du gouvernement coréen.

Mais notre présence à Séoul a également été bénéfique pour notre pays car elle a contribué au développement des relations économiques avec la Corée du Sud, qui vont d'ailleurs en s'amplifiant d'année en année. Elle reste donc justifiée, sinon nécessaire, et une fermeture du poste ne doit pas être envisagée. La Corée du Sud est appelée à jouer un rôle économique d'importance sur le marché asiatique et notre industrie -pour autant qu'elle saisisse l'occasion à temps- ne pourra que profiter de ce développement. Sans toutefois se décider à des investissements importants, plusieurs maisons suisses s'intéressent à une collaboration avec des firmes coréennes qui offrent aujourd'hui un équipement industriel moderne et une main-d'oeuvre habile et

- 4 -

bon marché. Elle permettrait à nos entreprises de lutter avec succès contre la concurrence étrangère sur certains marchés environnants.

Les trois firmes suisses établies en Corée font de bonnes affaires et participent activement à l'industrialisation du pays. Notre présence est pour elles un appui; la fermeture de cette mission froisserait certainement les autorités, pour qui une telle décision serait incompréhensible et qui pourraient fort bien, ne serait-ce que par dépit, désavantager ces firmes lors de soumissions gouvernementales. Nous irions ainsi à l'encontre de nos propres intérêts. Au cas où une telle mesure devait être envisagée pour des raisons d'économie, il peut être intéressant de relever ici que le maintien de cette petite mission revient, au grand maximum, à Fr 450'000.- par an. Nos exportations en direction de la Corée pendant les huit premiers mois de cette année se sont élevées à Fr 41 millions. La dépense peut donc être justifiée.

Quant à la question concernant l'équilibre entre le Nord et le Sud une fois que la République populaire démocratique de Corée aura été reconnue, il m'est difficile d'y répondre. Nos intérêts sont-ils tels que l'ouverture immédiate d'une ambassade se justifie? L'installation d'une mission diplomatique à Pyongyang peut fort bien être différée jusqu'au moment où l'importance de nos intérêts y réclame notre présence, à moins que nous ayons l'intention d'assurer une "présence" suisse et d'offrir notre disponibilité pour un règlement (peu probable au stade actuel des choses) du différend coréen.

La solution actuelle, c'est-à-dire d'avoir en Corée du Sud une Ambassade gérée par un Chargé d'affaires, doit être considérée comme satisfaisante. Les autorités coréennes préféreraient évidemment avoir à Séoul un Ambassadeur, mais il ne faut voir là qu'une question de prestige. Tant que nos intérêts économiques ne

- 5 -

sont pas plus importants et que la situation politique du pays reste ce qu'elle est, la nomination d'un Ambassadeur à Séoul ne s'impose pas. Ce point de vue me paraît également justifié tant que nous entretenons une Délégation à Panmunjom à même de rapporter les informations et précisions difficilement obtenables à Séoul.

J'envoie une copie de cette lettre à notre Ambassade à Tokyo.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires a.i. de Suisse:

  
(J.P. Lustenberger)